Nº 9/2021

LA MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, état au 1er septembre 2018 (en vigueur), du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), état au 1er juillet 2006 (en vigueur), ainsi que des articles 88 à 96 du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et pour approbation le projet de budget de notre commune pour l'année 2022.

TABLE DES MATIERES

1. CONSIDERATIONS GENERALES 3
2. REVENUS 4
   Résumé 4
   Evolution des revenus, dicastère des finances 4
   Evolution des revenus, autres dicastères 5
   Répartition des revenus par dicastère 6
3. CHARGES 7
   Résumé 7
   Evolution des charges 7
   Répartition des charges par dicastère 11
4. PEREQUATION, REFORME POLICIERE ET FACTURE SOCIALE 12
5. MARGE D'AUTOFINANCEMENT 13
6. TAUX D'IMPOSITION 14
7. INVESTISSEMENTS 14
8. CONCLUSIONS 15

1. CONSIDERATIONS GENERALES

L'élément le plus préoccupant lors de l'élaboration du budget 2022 est évidemment l'évolution de la pandémie de Covid-19, avec ses conséquences sur l'économie. Cet élément avait déjà été pris en compte dans l'élaboration du budget 2021 et notre analyste financier, la fiduciaire BDO ne prévoit pas une péjoration de la situation. Dès lors, nous avons tablé sur une stagnation des revenus entre 2021 et 2022.

En ce qui concerne le nombre d'habitants, nous ne prévoyons pas d'augmentation en 2022. Tous les logements étaient déjà occupés lors de l'élaboration du budget 2021 et le sont toujours. La commune étant en zone réservée l'offre de logements à court terme ne devrait pas augmenter. Nous avons donc tablé sur une stagnation du nombre d'habitants.

Au niveau du personnel, 2021 aura été marquée par quelques changements au niveau de la voirie. Par contre, en 2022, aucun changement significatif n'est à prévoir. En ce qui concerne l'évolution des salaires, le budget présenté prévoit une augmentation des salaires bruts de 1,5 %. Ceci permettra d'adapter les salaires, soit pour suivre l'évolution des prix, soit pour adapter le salaire de l'un ou l'autre de nos collaborateurs en fonction de la charge de travail ou des responsabilités.

Le présent budget a été élaboré sur la base des comptes bouclés de l'exercice 2020, de la situation à fin septembre 2021 et des éléments qui nous ont été transmis par le Canton ou par les différentes associations intercommunales. Les dépenses ont été évaluées par chaque responsable de dicastère. Des explications et commentaires sont fournis dans l'annexe au présent préavis, en particulier les variations de plus de CHF 3'000 entre le budget 2021 et celui de 2022.

Vu les circonstances, les charges de fonctionnement et les investissements ont été calculés au plus juste. La Municipalité vous présente un budget adapté, chacune de ses composantes ayant fait l'objet d'une analyse stricte. Dans un souci de transparence, le budget présenté n'a pas été équilibré par d'éventuels prélèvements aux réserves, hormis pour les domaines affectés ; il présente un excédent de charges de **CHF 540'100**, contre un excédent de charges de CHF 700'400 au budget 2021.

La décision d'équilibrer les comptes définitifs par d'éventuels prélèvements aux réserves sera prise lors du bouclement des comptes 2022, d'entente avec la Commission des finances.

2. REVENUS

Résumé

DICASTERES	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
1 ADMINISTRATION GENERALE	56'042	58'500	66'400
2 FINANCES	8'651'482	8'311'300	8'408'500
3 DOMAINES ET BATIMENTS	466'525	479'700	488'800
4 TRAVAUX	1'080'183	1'950'600	998'900
5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	1'010'134	1'055'500	1'115'500
6 POLICE	24'013	30'800	31'900
7 SECURITE SOCIALE	34'398	7'900	9'000
8 SERVICES INDUSTRIELS	360'504	322'000	365'800
	11'683'281	**12'216'300**	**11'484'800**

Evolution des revenus, dicastère des finances

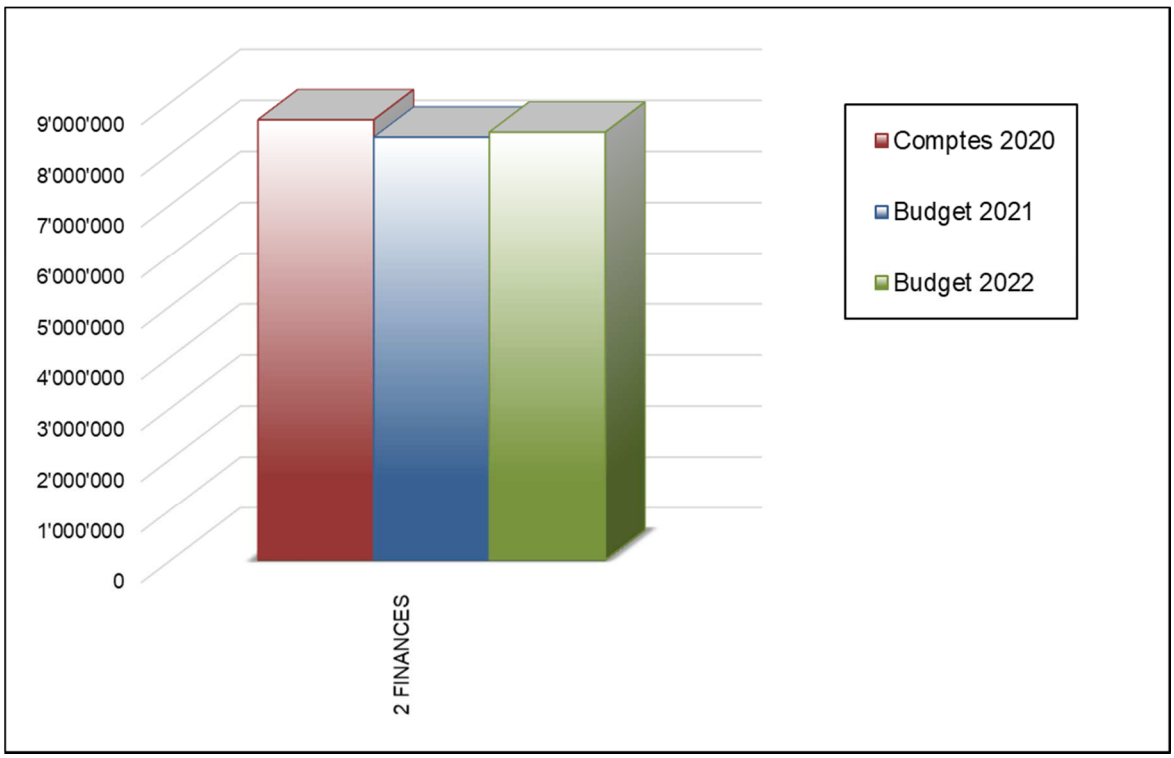

Finances

Le budget 2022 a été élaboré avec les hypothèses suivantes :

- Stagnation du nombre d'habitants (2700)
- Stagnation des recettes fiscales par habitant

Ce scénario a été repris de l'analyse prospective de BDO. La diminution de revenus provenant de la pandémie de Covid-19 était déjà reflétée dans le budget 2021 et ne devrait pas s'aggraver en 2022.

Le calcul des acomptes de la péréquation directe et indirecte est en faveur de la commune par rapport à 2021 (voir point 4.)

Evolution des revenus, autres dicastères

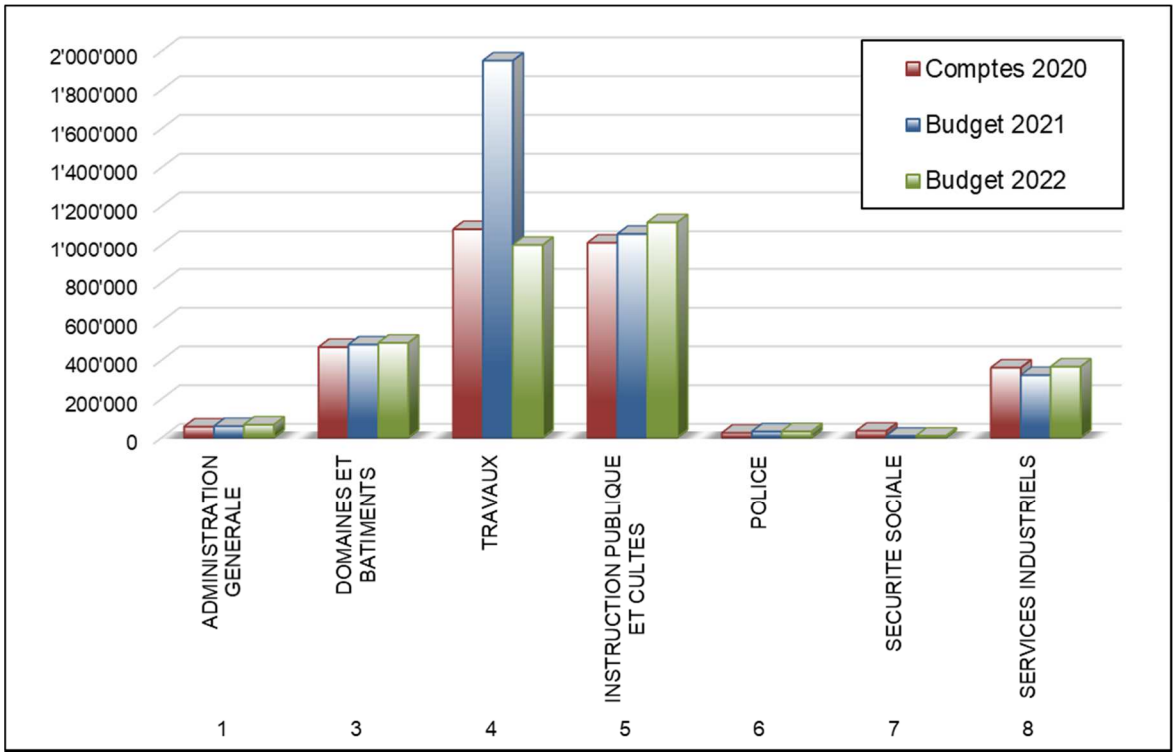

Travaux & services industriels

La commune étant toujours en zone réservée, le nombre de nouvelles constructions est très faible, voir nul. Le budget des taxes de raccordement a été ajusté pour refléter cet état de fait.

Instruction publique et cultes

Le budget a été adapté pour refléter le loyer encaissé auprès de l'ASICE pour le collège du Cerisier.

Les variations entre les différentes rubriques sont indiquées et commentées en détail dans l'annexe au présent préavis.

Répartition des revenus par dicastère

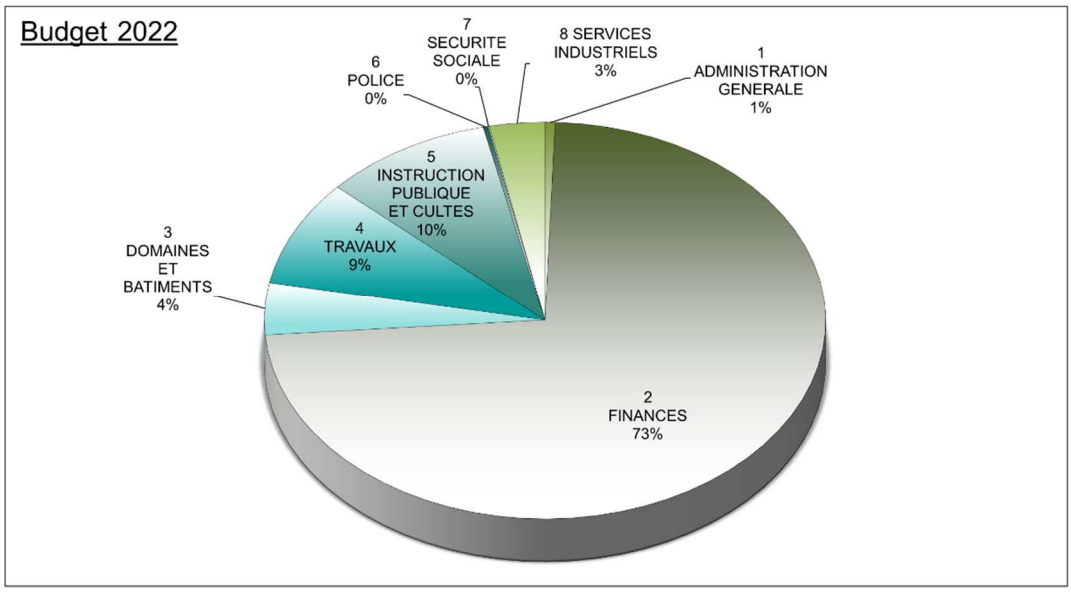

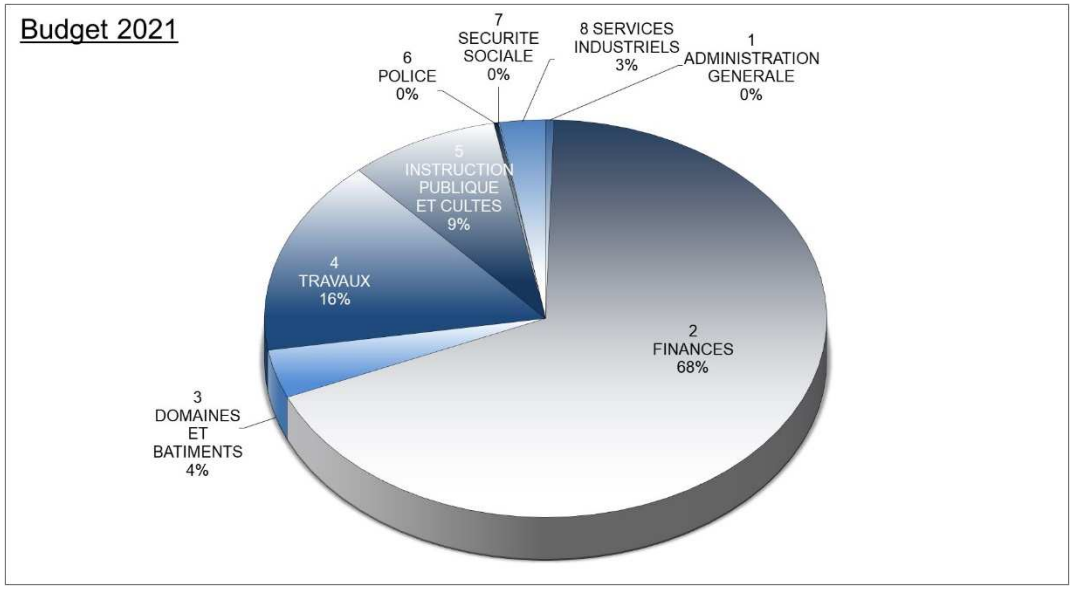

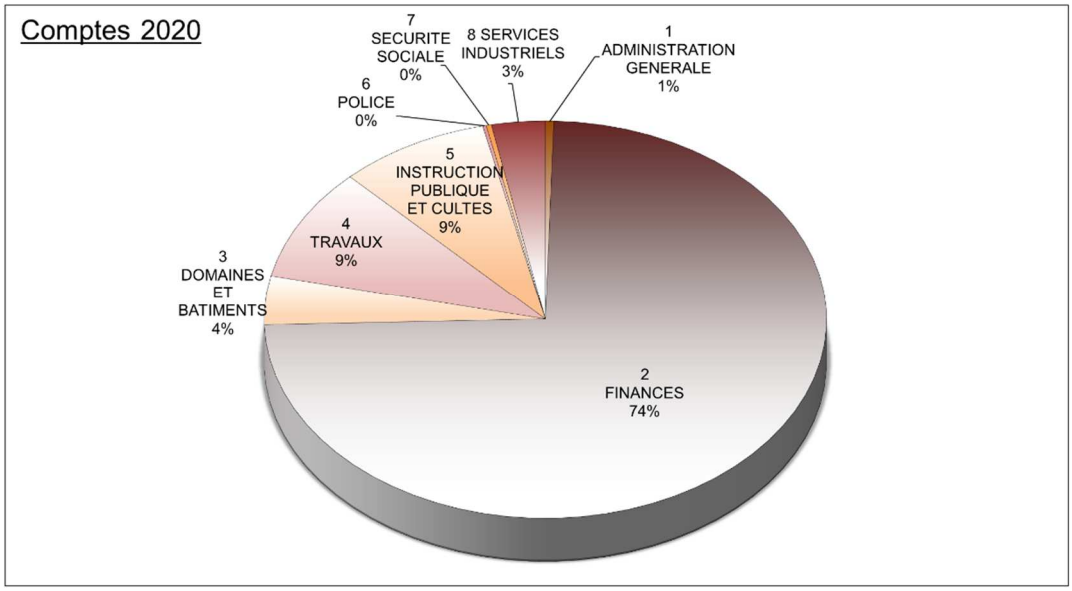

3. CHARGES

Résumé

DICASTERES	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
1 ADMINISTRATION GENERALE	970'100	1'094'000	1'164'500
2 FINANCES	2'326'496	2'207'200	2'082'800
3 DOMAINES ET BATIMENTS	523'177	653'500	686'900
4 TRAVAUX	1'820'426	2'814'400	1'833'900
5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	3'106'373	2'979'100	3'140'500
6 POLICE	386'119	419'300	429'700
7 SECURITE SOCIALE	2'175'292	2'427'200	2'320'800
8 SERVICES INDUSTRIELS	361'574	322'000	365'800
	11'669'557	**12'916'700**	**12'024'900**

Evolution des charges

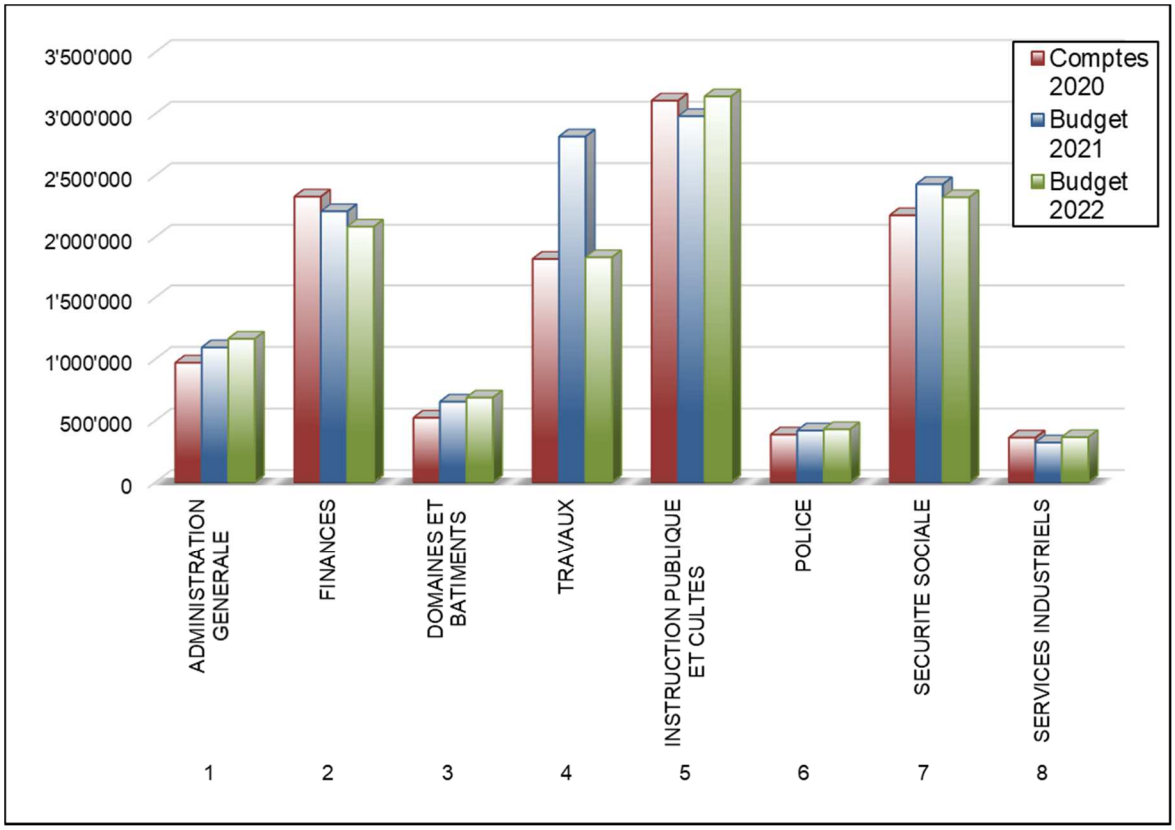

Administration générale et Finances

La charge de travail des employés de l'administration est toujours conséquente. Les effets de l'optimisation de nos outils informatiques commencent à se faire ressentir, par exemple dans le traitement des factures créanciers et débiteurs, mais il y a encore un gros travail de saisie, notamment au niveau du cimetière et de la base de données des entreprises.

L'équipe actuelle arrive à pallier cette charge de travail et nous ne prévoyons pas de changements au niveau des cahiers des charges ou des temps d'occupation pour 2022.

Les charges d'intérêts sur prêts continuent de baisser, au fur et à mesure du renouvellement des emprunts.

Les autres variations dépendent des chiffres que le Canton nous transmet (pertes sur débiteurs, péréquation, etc.). A noter que la péréquation est plus favorable à notre commune en 2022 par rapport à 2021. (voir point 4.)

Domaines et bâtiments

Quelques travaux d'entretien et quelques achats ont été prévus en plus des charges courantes, en particulier des travaux de rénovations et de mise aux normes de certaines installations électriques de la grande salle.

Le budget des forêts est en légère augmentation car un nombre plus important de coupes a été prévu. Ceci est compensé par la vente de bois, qui reflète les volumes coupés. Dans le plan de gestion des forêts réactualisé, les possibilités de coupes dans nos forêts passent de 1'300 m3 à 1'500 m3 par année.

Travaux et environnement

Le dicastère a été adapté pour permettre à la commune de réaliser ses ambitions en matière d'environnement. Un montant de CHF 10'000 a été planifié, qui permettra de faire les études nécessaires à la réalisation de nouveaux projets.

Au niveau de l'entretien des collecteurs, nous prévoyons de remplacer les chambres doubles du réseau EC, qui ne sont pas adaptées. Ces travaux se feront en plusieurs étapes, la première en 2022.

Instruction publique et cultes

La participation aux coûts des élèves est passée de CHF 4'636,69 en 2021 à CHF 4'867,40 en 2022, induisant une légère augmentation du budget. Le nombre d'élèves, quant à lui, est resté stable.

En ce qui concerne les bâtiments scolaires, les charges du nouveau collège du Cerisier sont venues s'ajouter au budget et le prix du kWh a passé de CHF 0,16 à CHF 0,20 pour permettre au chauffage à distance de couvrir ses coûts de fonctionnement, ce qui a induit une augmentation des charges pour ce poste.

Police

Nous prévoyons une désaffectation partielle du cimetière. Cette dernière se fera en plusieurs étapes, la première en 2022.

Sécurité sociale

D'une manière générale, la sécurité sociale nous coûtera moins en 2022 qu'en 2021. Ceci est du au calcul de la péréquation (voir point 4.)

Les variations entre les différentes rubriques sont indiquées et commentées en détail dans l'annexe au présent préavis.

Répartition des charges par dicastère

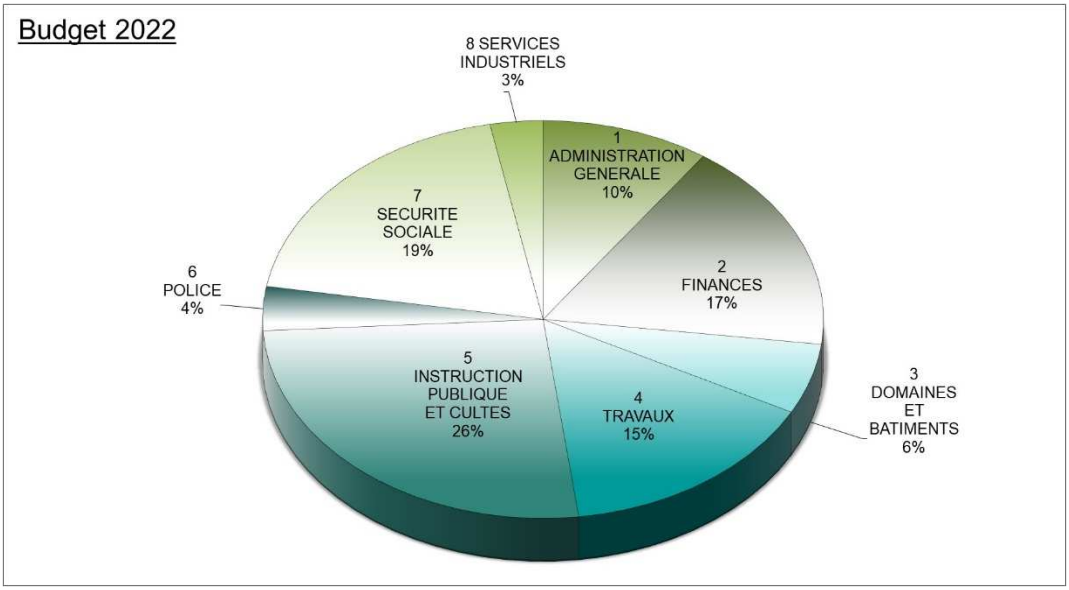

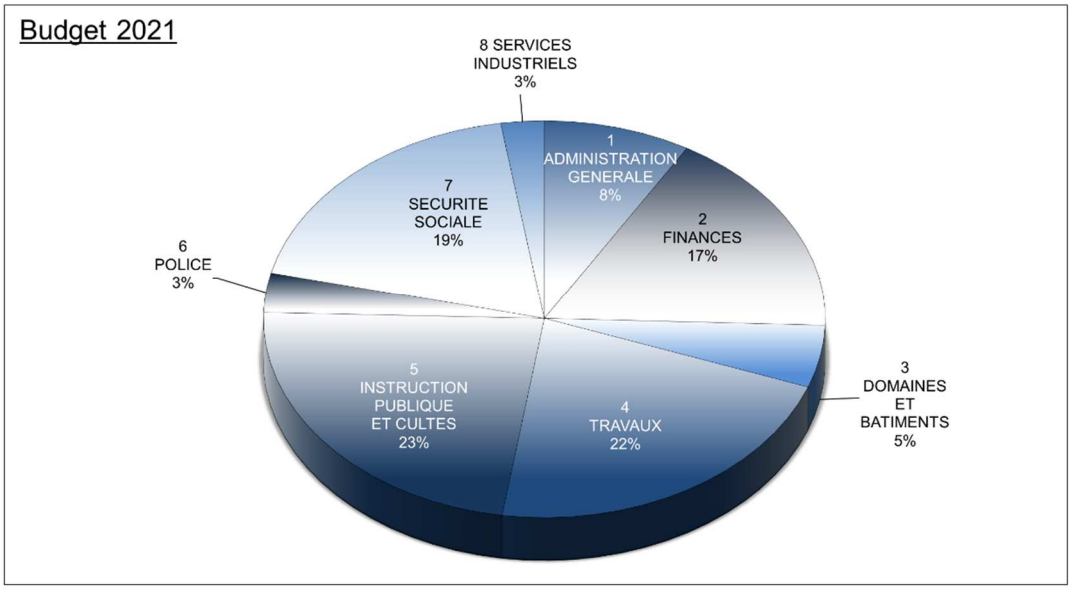

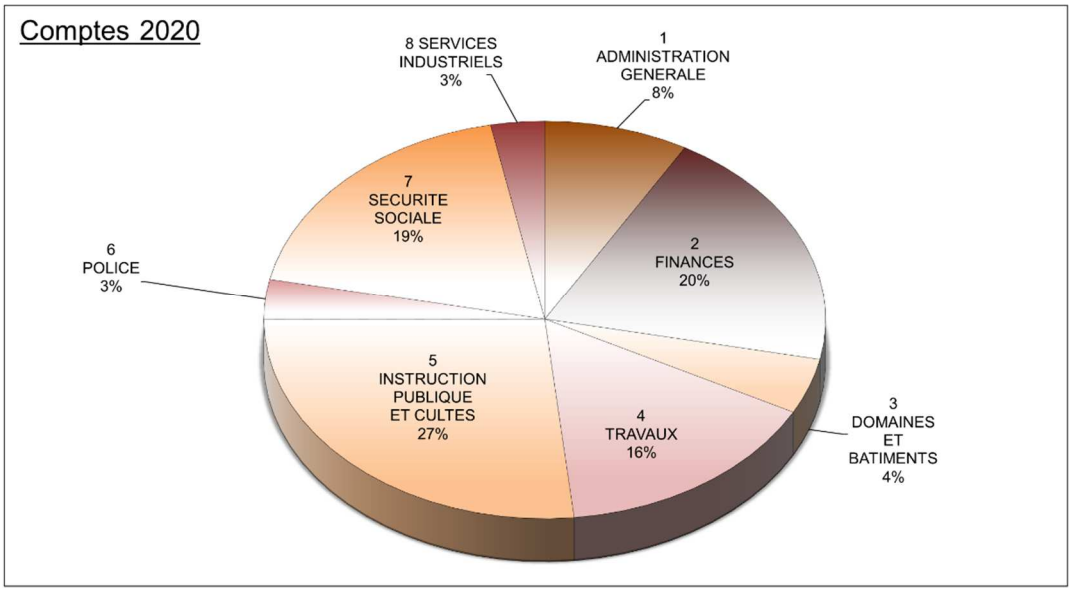

4. PEREQUATION, REFORME POLICIERE ET FACTURE SOCIALE

Les acomptes 2022 ci-dessous ont été calculés en utilisant l'outil mis à disposition par l'Etat de Vaud :

		2021		2022		Ecart	
		A payer	A recevoir	A payer	A recevoir	A payer	A recevoir
Péréquation indirecte (cohésion sociale)							
Prélèvements conjoncturels	*720.351.11*	124'800		141'800		+ 14 %	
Solde à charge de la commune après répartition	*720.351.11*	1'366'800		1'253'500		- 8 %	
Péréquation directe							
Population	*220.452.11*		701'800		712'100		+ 1 %
Solidarité	*220.452.11*		734'700		798'100		+ 9 %
Transports (dépenses thématiques)	*220.452.21*		53'500		122'000		+ 128 %
Alimentation	*220.352.11*	1'751'400		1'644'700		- 6 %	
Réforme policière							
Charges pour commune sans police	*610.351*	164'200		156'700		- 5 %	
Solde à charge de la commune après répartition	*610.351*	114'600		111'000		- 3 %	
Total net (à payer)		**2'031'800**		**1'675'500**		**- 18 %**	

Tout renseignement et explication concernant les cheminements de calcul effectués par l'Etat de Vaud au sujet de la péréquation intercommunale, de la réforme policière et de la facture sociale, peuvent être consultés sur le site www.vd.ch :

https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales/#c2032613

5. MARGE D'AUTOFINANCEMENT

La marge d'autofinancement est la somme restante une fois les dépenses courantes couvertes. Elle devrait permettre de financer les nouveaux investissements. Dans le cas de notre commune, cette marge est insuffisante pour financer l'entier des investissements. La commune doit donc recourir à l'emprunt pour leur financement.

Description	Nature	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
Revenus de fonctionnement		11'683'281	12'216'300	11'484'800
- prélèvements aux réserves	xxx.480	- 66'666	- 552'700	- 66'700
- prélèvements aux réserves affectées	xxx.481	- 52'931	- 463'000	- 113'300
Revenus nets		**11'563'684**	**11'200'600**	**11'304'800**
Charges de fonctionnement		11'669'557	12'916'700	12'024'900
- amortissements selon budgets	xxx.331	- 800'975	- 862'000	- 926'300
- amortissements complémentaires	xxx.332	- 54'050	- 924'900	-
- attributions aux réserves	xxx.380	- 301'108	- 1'100	- 1'100
- attributions aux réserves affectées	xxx.381	- 256'519	- 120'900	- 100'400
Dépenses nettes		**10'256'905**	**11'007'800**	**10'997'100**
Marge d'autofinancement		**1'306'779**	**192'800**	**307'700**

6. TAUX D'IMPOSITION

Dans sa séance du 5 octobre 2021, suite au préavis de la Municipalité sur l'arrêté d'imposition, le Conseil communal a décidé de maintenir le taux à 72 % de l'impôt cantonal de base. Le budget a été élaboré sur cette base.

Pour toute question sur le taux d'impôt, se référer au préavis 05/2021.

7. INVESTISSEMENTS

Le tableau des investissements prévus par la Municipalité pendant la période 2021 à 2026 est présenté en annexe du présent préavis.

Les montants et la planification ont été adaptés pour refléter les derniers devis et offres reçus et/ou les préavis acceptés par le Conseil.

Les investissements « en-cours » sont les projets démarrés mais non terminés ; ils sont inscrits dans l'année où il est prévu de clôturer le préavis. L'amortissement démarre l'année qui suit.

Les autres investissements sont planifiés par ordre de priorité. Certains investissements nécessaires, mais non-prioritaires, ou pas encore planifiés sont indiqués « pour mémoire » à la fin de la liste.

8. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

après avoir:

- pris connaissance du projet de budget des charges et revenus pour l'année 2022 ;
- vu le préavis municipal N° 9/2021 ;
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'examiner ;
- constaté que cet objet figure à l'ordre du jour,

D E C I D E

d'adopter le budget ordinaire pour l'année 2022 comprenant :

• aux revenus	CHF	11'484'800
• aux charges	CHF	12'024'900
soit un excédent de charges de	**CHF**	**540'100**

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic : Jean-François Thuillard

Le Secrétaire : Michel Soutter

Froideville, le 18 novembre 2021/JLM/ms

Direction responsable : Jean-Louis Meylan, Municipal des Finances

Annexes

1. Budget de fonctionnement - détaillé
2. Budget de fonctionnement - résumé
3. Budget de fonctionnement - récapitulation
4. Budget de fonctionnement - par nature comptable
5. Budget de fonctionnement - commentaires sur les traitements
6. Budget de fonctionnement - commentaires sur les autres postes
7. Détails des imputations internes
8. Etat des ressources humaines (équivalents plein temps)
9. Projet de dépenses d'investissements